



## ASSEMBLÉE — 35<sup>e</sup> SESSION

### COMITÉ EXÉCUTIF

#### Point 16 : Amélioration de la supervision de la sécurité

#### GESTION DE LA POLITIQUE AUSTRALIENNE EN MATIÈRE D'ESPACE AÉRIEN

(Note présentée par l'Australie)

#### SOMMAIRE

La présente note informe l'Assemblée d'une récente décision du Gouvernement australien consistant à retirer la fonction de la gestion de l'espace aérien des mains du fournisseur de services de navigation aérienne, Airservices Australia, pour la placer sous le contrôle direct du ministre des Transports.

#### 1. INTRODUCTION

1.1 Le 1<sup>er</sup> avril 2004, le Gouvernement australien a annoncé de nouvelles modalités de gestion de l'espace aérien de l'Australie. La fonction de réglementation de l'espace aérien, accomplie depuis 1995 par Airservices Australia, le fournisseur de services de navigation aérienne du pays, doit être confiée au département des Transports et des services régionaux qui deviendra la seule entité responsable de la politique, de la réglementation et de la gestion de l'espace aérien.

1.2 Selon le Gouvernement australien, il ne convient pas qu'un fournisseur de services commercial tel qu'Airservices joue également un rôle réglementaire, surtout du fait que ses décisions sur la désignation de routes aériennes et la classification de l'espace aérien peuvent avoir d'importantes répercussions sur les coûts défrayés par les usagers de l'espace aérien. Le fait de rattacher la Régie de l'espace aérien au département ministériel complétera la séparation des fonctions réglementaires de l'activité opérationnelle, commencée avec la création en 1995 d'Airservices et de la Civil Aviation Safety Authority (CASA), l'organe chargé de la réglementation de la sécurité aéronautique en Australie.

1.3 Le transfert de la fonction de réglementation de l'espace aérien a pour avantage supplémentaire qu'il précise le rôle d'Airservices et permet à cet organisme de mieux se consacrer à son rôle premier qui consiste à offrir des services de navigation aérienne de calibre mondial.

## **2. LA RÉGIE DE L'ESPACE AÉRIEN**

2.1 La Régie de l'espace aérien nouvellement créée concentrera ses efforts sur l'utilisation sûre et efficace de l'espace aérien dans le contexte d'un régime réglementaire établi par la CASA. Ce régime est en cours d'achèvement et la date de son entrée en vigueur déterminera l'échéancier du transfert proprement dit de la fonction de réglementation qui relève actuellement d'Airservices.

2.2 L'un des principaux rôles de la régie consistera à adopter et à gérer un plan de gestion de l'espace aérien, lequel sera établi en consultation avec les usagers de cet espace et d'autres parties prenantes. Un Plan stratégique d'avant-garde pour la gestion du trafic aérien a été élaboré par l'industrie aéronautique australienne, en collaboration avec un organisme consultatif indépendant, et il devrait constituer la base du Plan de gestion de l'espace aérien.

2.3 Il est prévu d'établir une étroite collaboration entre les gestionnaires civils et militaires de l'espace aérien par le détachement de personnel militaire auprès de la Régie de l'espace aérien, afin d'encourager l'établissement d'un système intégré de gestion de ces deux types d'espace aérien.

## **3. INCIDENCE FINANCIÈRE DE LA MESURE PROPOSÉE**

3.1 Aucune.

## **4. SUITE À DONNER PAR L'ASSEMBLÉE**

4.1 L'Assemblée est invitée à prendre note de la réforme des modalités de gestion de l'espace aérien australien.